

"Même sol : mêmes droits , même voix"

Élections européennes en 1999, élections municipales en 2001, les ressortissants de l'union européenne sont électeurs et éligibles . En accordant ce droit, la France avance vers l'égalité des droits , mécanisme de la citoyenneté et à la démocratie .

Alors pourquoi couper cet élan en refusant la citoyenneté politique à ceux qui résident de façon permanente sur notre sol sous prétexte qu'ils sont extra communautaires ? Comment imaginer que ces résidents qui participent comme les autres citoyens à la vie économique et sociale du pays , qui sont parfois installés depuis plusieurs dizaines d' années , n'aient pas le droit de vote ?

Les droits des étrangers sont reconnus en quasi-totalité dans l'entreprise (syndicat , élections prud'homales). En 1981, ils ont obtenu le droit d'association et le droit de diriger une association. Ils participent ainsi pleinement à la vie de notre société. Pourquoi n'auraient-ils pas les mêmes droits dans la ville où ils vivent et paient leurs impôts ? Les étrangers extra communautaires , qui sont 15 millions à résider en Europe , doivent disposer des mêmes droits que leurs citoyens européens . Si la citoyenneté ne se résume pas au droit de vote , le droit de vote est partie intégrante de la citoyenneté .

De plus , il y a un paradoxe dans les prochaines élections .Le nombre de conseillers municipaux dépend du nombre d'habitants de la commune , y compris , les étrangers .Une partie des conseillers municipaux ne doivent leur poste qu'à l'existence de ceux dont on ne demande jamais l'avis .Et la commune reçoit de l'Etat une dotation globale de fonctionnement proportionnelle à la population locale , y compris ceux qui ne peuvent pas voter.

A Poitiers , le collectif " même sol , mêmes droits , même voix " (inspiré de la campagne nationale à l'initiative du MRAP et Léo Lagrange , rejointe par 80 associations , syndicats, et partis), a débuté en novembre 1999. Suite à ses demandes , trois communes de la Vienne , à savoir Poitiers , Naintré et Les Roches Prémaries ont exprimé un vœu en conseil municipal dans le sens de cette revendication .

A la veille des élections municipales , plus aucune liste de gauche plurielle ne parle de l'idée d'inclure dans leur liste de candidats , des étrangers n'ayant pas le droit de vote , quitte à être provisoirement invalidés .

Pour renouer avec une tradition d'avant la guerre de 40 qui consistait à présenter les femmes alors qu'elles n'étaient ni éligibles, ni électrices et afin de relancer publiquement cette revendication , nous présentons une liste avec des habitants de Poitiers, dont certains sont non éligibles et non électeurs selon la constitution.

Cette liste présentera sa campagne lors de la conférence de presse :

Le mercredi 14 Février 2001 à 18h30
Salle Jouhaud – Maison du Peuple
Poitiers